CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E38664** **VALABLE JUSQU'AU** **27/05/2027**

ÉDITÉ LE 13/03/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/08/1989

Raison sociale : ENTREPRISE ENTRETIEN DU BATIMENT

Forme juridique : SARL
DEPUIS LE 06/03/2025

Capital : 15 500

2 RUE DE BUSSAGUET
PARC D'ACTIVITE ECCHOBLOC
33320 LE TAILLAN-MEDOC

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC BORDEAUX 1989 B 01838

Siret : 351 887 948 00047

Téléphone : 05 56 29 19 22 **Fax :** 05 56 43 10 88

Portable : 06 03 51 07 17

Code NACE : 4334Z

Numéro caisse de congés payés : 7111616

Responsabilité légale :
DELSOL MATHIEU GÉRANT / DELSOL SOPHIE CO-GÉRANTE

Assurance Responsabilité Travaux :
SMABTP 275423E1247000/ 001 291364/0

Assurance Responsabilité Civile :
SMABTP 275423E1247000/ 001 291364/0

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/01/2026

Site Internet : www.2eb33.fr

E-mail : sdelsol@2eb33.com

Effectif moyen : 9 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 1 389 646 **Tranche de classification :** CA5

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
6111	Peinture et ravalement (Technicité courante)	9	18/11/2025
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT 13/03/2026 08:29

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.